

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 589**13 novembre 1996****SOMMAIRE**

Acteon S.A., Luxembourg	page 28272	Kenny S.A., Luxembourg	28239
A.L.S.A.-Laufzeitfonds 31.10.1996	28226	(Hans) Klaeser Luxemburg, GmbH, Walferdange	28239
(Les) Assurances Mutuelles d'Europe S.A., Luxbg	28243	Korto, GmbH, Luxembourg	28239
(Les) Assurances Mutuelles d'Europe-Vie S.A., Lu-		(Johs. N.) Krützfeld International, Mamer	28234
xembourg	28242	Kursana Residenzen S.A., Luxembourg	28240
Belux Immo S.A., Luxembourg	28272	Lagune Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	28240
Berik Holding S.A., Luxembourg	28271	Lecod Investments S.A., Luxembourg	28240
Bodegas de Iberia, S.à r.l., Pétange	28260	Linag S.A., Luxembourg	28270
Chambord International S.A., Luxembourg	28270	Linorca S.A., Luxembourg	28241
Deloitte & Touche Consulting, S.à r.l., Strassen ..	28228	Luxinia S.A., Luxembourg	28246
Deloitte & Touche, S.à r.l., Luxembourg	28227	Lux International Cleaning Enterprise, S.à r.l., Lu-	
Deloitte & Touche Tohmatsu, S.à r.l., Luxembg ..	28228	xembourg	28246
Den Danske Bank International S.A., Luxembg ..	28226	Lux-Machines S.A., Luxembourg	28236, 28238
Ecomin S.A., Luxembourg	28272	Luxpar-Ré S.A.	28244
Effective Business Solutions, S.à r.l., Luxembourg	28266	Maplux Re S.A.	28243, 28244
(The) Emerging Markets Strategic Management		Marina International S.A., Luxembourg	28246
S.A., Luxembourg	28257	MecanArbed Dommeldange, S.à r.l.	28241
Ernst Holding S.A., Luxembourg	28227	Mediation S.A., Luxembourg	28244, 28245
E.S. Saadi S.A., Luxembourg	28229	Mesa Verde S.A., Luxembourg	28242
Euerbach S.A., Luxembourg	28228	Metal Finance S.A., Luxembourg	28246
Euro Aurus Holding S.A., Luxembourg	28229	Mir Holding S.A., Luxembourg	28247
Euro-Recycling-Center S.A., Wickringen	28257	(La) Mondiale Luxembourg S.A., Luxembourg ...	28241
(La) Fermette S.A., Bereldange	28240	Nabruma S.A.H., Luxembourg	28247
Fiduciaire Générale de Luxembourg, Société Civile,		Natalys, S.à r.l., Luxembourg	28247
Luxembourg	28230	Nauticom S.A., Luxembourg	28269
Finance and Development Holding S.A., Luxembg	28229	Nettoyage Industriel et de Bureaux, S.à r.l., Luxbg	28249
Finconsult (Luxembourg) S.A., Luxembourg	28229	Nopal Holding S.A., Luxembourg	28247
Flux S.A., Luxembourg	28231	Obourg Participations S.A., Luxembourg 28248,	28249
FM S.A., Luxembourg	28231	Pedus-Lavador, S.à r.l., Luxembourg	28250
Format, S.à r.l., Luxembourg	28230	Pedus Service S.A., Luxembourg	28250
General Investments and Capital, Luxembourg ..	28232	P.E.S.I. Participations Sociétaires S.A., Luxembg	28249
Gemarlux S.A., Luxembourg	28230	Pioscor Investments S.A., Luxembourg	28250
Grand-Rue Investissement, S.à r.l., Luxembourg	28233	Private Investors S.A., Luxembourg	28249
Harvest Holding S.A., Luxembourg	28233	Project 2000 Holding S.A., Luxembourg	28250
Heli-Europe S.A., Luxembourg	28233	Reachim S.A.	28251
Henkel Finance S.A., Luxembourg	28234	Ridoen Eck, S.à r.l., Pétange	28252
Herne S.A., Luxembourg	28233	S.A. Europroducts, Pétange	28227
Hirsch S.A., Luxembourg	28234	Saragy S.A., Luxembourg	28252
Hottinger International Asset Management S.A.,		Saral S.A.	28251
Luxembourg	28235	Sharki S.A., Luxembourg	28250
Immo 7 S.A., Luxembourg	28261	Sirje Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	28251
Indurisk Rückversicherung A.G., Luxembourg ...	28235	Société Agroalimentaire S.A., Luxembourg	28253
Infigest S.A., Luxembourg	28235	Société Générale de Réassurance S.A., Luxem-	
Intercroissance, Sicav, Luxembourg	28271	bourg	28231, 28232
International Harvest S.A., Luxembourg	28236	Socojol Promotions, S.à r.l., Pétange	28252
International Technik Holding S.A., Luxembourg	28236	SO.FI.MAR. International S.A., Luxembg 28253,	28255
Invpart S.A., Luxembourg	28263	Sun Development Holding S.A., Luxembourg ...	28256
JPLM Cuisines S.A., Sandweiler	28234	Tanklux S.A., Mertert	28256
Kafag International Short Term Fund S.A., Luxb	28248	Templeton Global Strategy Funds, Sicav, Luxembg	28270
Kalliste Holding S.A., Luxembourg	28238	Tiu Holding S.A., Luxembourg	28255
Kaloa Holding S.A., Luxembourg	28238	Trinkaus Optima Fund S.A., Luxembourg	28269
Karlan International S.A., Luxembourg	28239	Yalu S.A., Luxembourg	28268
KB Re S.A., Luxembourg	28235, 28236		

A.L.S.A. -LAUFZEITFONDS 31.10.1996.
(WKN 972 591)

Auflösung wegen Endfälligkeit

Am 31. Oktober 1996 endete gemäß Artikel 25 des Verwaltungsreglements die Laufzeit des A.L.S.A. -LAUFZEIT-FONDS 31.10.1996.

Die Höhe des Liquidationserlöses je Anteil beträgt DEM 119,16. Die thesaurierten Erträge aus Vorjahren belaufen sich auf DEM 13,19, der Zwischengewinn für das am 31. Oktober 1996 abgelaufene Geschäftsjahr beträgt DEM 6,38.

Anteilshaber können ab dem 4. November 1996 über die Depotbank (ggf. unter Einbeziehung der Zahlstellen) COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., 11, rue Notre-Dame, L-2240 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegen Rückgabe der Anteile die Auszahlung des Liquidationserlöses verlangen.

Die Gutschrift des Liquidationserlöses/Ausschüttungsbetrages für die in Depots bei deutschen Kreditinstituten verwahrten Fondsanteile erfolgt durch den Deutschen Kassenverein.

ADIG-INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 1996, vol. 486, fol. 15, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38991/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 1996.

DEN DANSKE BANK INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 14.101.

Extrait du Conseil d'Administration du 11 octobre 1996

A partir du 11 octobre 1996, les fondés de pouvoir (A) de la banque sont les suivants:

Monsieur Peer Kierstein Nielsen, Administrateur-Délégué, demeurant à Luxembourg

Monsieur Søren Rose, Deputy General Manager, demeurant à Bereldange

Monsieur Ole Vittrup Andersen, demeurant à Heisdorf

Monsieur Vagn Flaksten Andersen, demeurant à Ehnen

Madame Lise Bischoff, demeurant à Luxembourg

Monsieur Jean Brandenburger, demeurant à Luxembourg

Monsieur Allan Brandt, demeurant à Audun-Roman, France

Monsieur Allan Christensen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Klaus Ebert, demeurant à Mamer

Monsieur Bjarne Frederiksen, demeurant à Heisdorf

Monsieur Klaus Gamst, demeurant à Luxembourg

Monsieur Alvaro Gentili, demeurant à Howald

Monsieur Søren Glente, demeurant à Heisdorf

Monsieur Erik Johannessen, demeurant à Mamer

Monsieur John Kristian Jørgensen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Torben Krag, demeurant à Strassen

Monsieur Torben Larsen, demeurant à Mamer

Monsieur Per Øgaard Madsen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Jean Manderscheid, demeurant à Berle

Monsieur Hans H. Marx, demeurant à Luxembourg

Monsieur Aage Meyer, demeurant à Luxembourg

Monsieur Thomas Mitchell, demeurant à Luxembourg

Monsieur Jens Christian Peterson, demeurant à Bertrange

Monsieur Jens M. L. Thomsen, demeurant à Mamer

Monsieur Jacob Wester, demeurant à Luxembourg

et les fondés de pouvoir (B) de la banque sont les suivants:

Mademoiselle Kirsten Irene Andersen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Michael Blom, demeurant à Luxembourg

Madame Jane Boye, demeurant à Luxembourg

Monsieur Olivier Charpentier, demeurant à Fauvillers, Belgique

Monsieur Peter Dyhr, demeurant à Helmsange

Madame Inga-May Gigler, demeurant à Gonderange

Monsieur Claus Høgh Hansen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Frans Haunstrup, demeurant à Mamer

Madame Nadine Hayward, demeurant à Luxembourg

Monsieur Lars Berg Jensen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Erling Jespersen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Bo Kleimann, demeurant à Brouch-Mersch

Monsieur Lars Mikkelsen, demeurant à Luxembourg

Mademoiselle Mette Mølbak, demeurant à Luxembourg

Monsieur Morten Juul Nielsen, demeurant à Wellenstein
 Madame Louise Nordfors, demeurant à Strassen
 Madame Hanne Nowacki, demeurant à Crauthem
 Mademoiselle Dorthe Obel, demeurant à Luxembourg
 Madame Birgit Gunborg Olsen, demeurant à Luxembourg
 Monsieur Anders Dyrup Petersen, demeurant à Luxembourg
 Madame Connie Petersen, demeurant à Mamer
 Madame Mette Poulsen, demeurant à Lorentzweiler
 Madame Viviane Reding, demeurant à Kayl
 Monsieur Ib Rørmand, demeurant à Mamer
 Monsieur Thor Schrøder, demeurant à Strassen
 Monsieur Søren Hammer Sørensen, demeurant à Bereldange
 Mademoiselle Pia Christina Stege
 Monsieur Jesper Winding, demeurant à Strassen.

Monsieur Vagn Falkensten Andersen ne devra pas faire usage de sa signature en dehors de documents à signer en relation avec l'audit.

Peer Kierstein Nielsen
 Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1996, vol. 485, fol. 90, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38597/222/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 1996.

**DELOITTE & TOUCHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée
 au capital social de 500.000 LUF.**

Siège social: Luxembourg, 21, rue Glesener.
 R. C. Luxembourg B 35.085.

—
 EXTRAIT

Par courrier du 27 août 1996, Monsieur François Weis a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 31 août 1996.

Il n'a pas été pourvu au remplacement du poste devenu vacant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32435/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

ERNST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
 R. C. Luxembourg B 37.756.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (238.358,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Signature.

(32444/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

S.A. EUROPRODUCTS, Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 91A, Porte Lamadelaine.

Par la présente, M. Thibaut Patrick donne sa démission en tant qu'administrateur-délégué de la S.A. EUROPRODUCTS.

Il demande également la décharge pour la gestion des exercices écoulés jusqu'à ce jour.

P. Thibaut.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(32449/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

**DELOITTE & TOUCHE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée
au capital social de 1.400.000 LUF.**

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.931.

—
EXTRAIT

Suite à l'apport par tous les associés de leurs parts sociales à la société à responsabilité limitée DELOITTE & TOUCHE CONSULTING GROUP PARTICIPATION par acte du 12 juillet 1996, cette dernière est devenue l'associé unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32436/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

**DELOITTE & TOUCHE TOHMATSU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée
au capital social de 500.000 LUF.**

Siège social: Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 35.084.

—
EXTRAIT

Par courrier du 27 août 1996, Monsieur François Weis a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 31 août 1996.

Il n'a pas été pourvu au remplacement du poste devenu vacant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32437/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

EUERBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.533.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

EUERBACH S.A.

A. Renard J.E. Lebas
Administrateur Administrateur

(32446/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

EUERBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.533.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mars 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, Strassen. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme

EUERBACH S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32447/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

E.S. SAADI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 37.072.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Signature.

(32445/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

EURO AURUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 37.375.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juillet 1995

- L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EURO AURUS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32448/747/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

FINANCE AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 38.482.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 1996

Les comptes clôturés respectivement aux 31 décembre 1993, 1994 et 1995 ont été approuvés.

Le mandat de MM. Marc Muller, Marc Betemps et Arthur Olbrechts, Administrateurs, et le mandat de M. Christian Linsenmaier, Commissaire aux Comptes, ont été reconduits pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme

FINANCE AND DEVELOPMENT HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32452/747/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

FINCONSULT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 35.504.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 1996

Les comptes clôturés au 31 décembre 1995 ont été approuvés.

Le mandat de Marc Muller, Administrateur-délégué, Georges Prost et Alain Noullet, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes ont été reconduits pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme

FINCONSULT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32453/745/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 21, rue Glesener.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession dûment notifié à la société que Monsieur François Weis a, avec effet au 31 août 1996, cédé l'intégralité des 754 parts sociales qu'il détenait dans la société.

A la suite des cessions intervenues, la répartition des parts sociales est actuellement la suivante:

1. M. Arno Schleich	693
2. M. Edy Schmit	761
3. M. François Winandy	851
4. M. Jean-Pierre Winandy	851
5. M Maurice Lam	851
6. M. Paul Laplume	851
7. M. John B. Geggan	614
8. M. Franz Prost	468
9. M. Eric Van de Kerkhove	468
10. M. Vafa Moayed	192
11. Mme Mireille Gehlen	100
12. M. Benoît Schaus	100
13. M. Thierry Hoeltgen	100
Total:	6.900

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32450/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 21, rue Glesener.

Statuts coordonnés au 1^{er} septembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996. vol. 484, fol. 27, case 8.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG
Signature

(32451/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

GEMARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, Immeuble «Centre Europe».

R. C. Luxembourg B 35.282.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 1996

7. a) L'Assemblée reconduit le mandat des Administrateurs:

- KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE,

- EURO FINANCE AND PROPERTIES,

- Monsieur Georges Muller,

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1998

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchenx.

(32458/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

FORMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 126, rue Albert Uden.

R. C. Luxembourg B 28.566.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 10 septembre 1996, vol. 131, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(32457/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

FLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.975.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 1996

Sont nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 1996:

- Monsieur Dr. Franz J. Meng, Rechtsanwalt, Suisse, Président,
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, Rameldange,
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, Leudelange.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Signature.

(32454/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

FM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.658.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

FM S.A., Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(32455/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

FM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.658.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 janvier 1996

- Le mandat d'Administrateur de Messieurs François Mesenburg et Bob Faber et le mandat du Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

- Monsieur Guy Lammar, employé privé, Itzig, est nommé Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002 en remplacement de Monsieur Marc Mommaerts qui ne se représente plus aux suffrages.

Pour extrait sincère et conforme

FM S.A., Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32456/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

SOCIETE GENERALE DE REASSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, Immeuble «Centre Europe».
R. C. Luxembourg B 27.046.

Extrait des résolutions du 21^{ème} Conseil d'Administration

«Le Conseil prend note que LUXBANQUE, Administrateur de la Société, a changé de dénomination sociale, avec effet au 1^{er} juin 1995, pour s'appeler dorénavant SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST (SGBT).»

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32460/730/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

SOCIETE GENERALE DE REASSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, Immeuble «Centre Europe».
R. C. Luxembourg B 27.046.

Extrait des résolutions du 22^{ème} Conseil d'Administration

«2. Le Conseil prend acte de la lettre de démission de Monsieur Guibert de son poste d'administrateur, avec effet au 1^{er} juillet 1995.

Le Conseil remercie Monsieur Guibert pour l'intérêt qu'il a porté au développement de la Société.

3. Afin de combler cette vacance et conformément à l'article 7 des statuts de la Société, le Conseil coopte Monsieur Jacques Arrondeau, en remplacement de Monsieur Guibert.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.»

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32461/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

SOCIETE GENERALE DE REASSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, Immeuble «Centre Europe».
R. C. Luxembourg B 27.046.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 7 mai 1996

«2. Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur De Beaufort de son poste d'administrateur, avec effet au 30 novembre 1995.

Le Conseil remercie Monsieur De Beaufort pour l'intérêt qu'il a porté au développement de la Société.

3. Afin de combler cette vacance et conformément à l'article 7 des statuts de la Société, le Conseil coopte Monsieur Roland Berscheid, en remplacement de Monsieur De Beaufort.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 1996.»

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32462/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

SOCIETE GENERALE DE REASSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, Immeuble «Centre Europe».
R. C. Luxembourg B 27.046.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 juin 1996

«7. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Guibert, avec effet au 1^{er} juillet 1995.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Jacques Arrondeau en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Guibert.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 1999.

8. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur De Beaufort, avec effet au 30 novembre 1995.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Roland Berscheid en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur De Beaufort.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 1999.»

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32463/730/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

GENERAL INVESTMENTS AND CAPITAL.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 35.346.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32459/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

GRAND-RUE INVESTISSEMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 37.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 40, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Signature.

(32464/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

HARVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.310.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

HARVEST HOLDING S.A., Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(32465/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

HELI-EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.799.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 1996

Les comptes clôturés aux 31 décembre 1995 ont été approuvés.

Le mandat de M. Lionel Dominique, Administrateur-délégué, de MM. Marc Muller et Jacques Baudillon, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes, ont été reconduits pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les compte clôturés au 31 décembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme

HELI-EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32466/747/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

HERNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 33.542.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 43, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 29 mars 1996

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Nils Nilsson, administrateur-délégué, demeurant à Smedjevågen, S-13133 Nacka,
 - Monsieur Ove Sundqvist, administrateur, demeurant au 45, Skräkvåben, S-18462 Akersberga,
 - Monsieur Svante Larsson, administrateur, demeurant au 13, Essingeringen, S-11264 Stockholm,
- ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la société
- GESTOR Société Fiduciaire, 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 1996.

L'Assemblée décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à LUF 12.884.065,- au compte «Résultats reportés».

GESTOR Société Fiduciaire

Signature

(32469/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

HOTTINGER INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.063.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1996, vol. 483, fol. 2, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour HOTTINGER INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(32471/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

INDURISK RÜCKVERSICHERUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.903.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 1996 tenue à Luxembourg

«6. Die Versammlung akzeptiert den Rücktritt von Herrn Cremer und erteilt ihm Entlastung. Die Versammlung dankt Herrn Cremer für sein Interesse an der Gründung und der Entwicklung der Gesellschaft.

Die Versammlung ernennt Herrn Peter Ramb zum Verwaltungsratsmitglied.

Das Mandat von Herrn Ramb endet im März 1998 bei der ordentlichen Gesellschaftsversammlung.»

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32472/730/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

INFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 41.589.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'administration du 4 septembre 1996 que:

Le siège de la société est transféré du 4, boulevard Royal aux 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 27, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32473/317/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

KB RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.098.

Extrait des résolutions de la 21^{ème} réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 6 mars 1996

«2. Le Conseil est informé de la lettre de démission de M. Batardy.

En conséquence, le Conseil prend acte de la démission de M. Batardy en tant qu'Administrateur, avec effet à ce jour.

Le Conseil remercie M. Batardy pour l'intérêt actif qu'il a porté au développement de la Société.

Afin de combler cette vacance et conformément à l'article 10 des statuts de la Société, Le Conseil coopte M. Gerdy Roose en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Batardy.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale.»

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32482/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

KB RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.098.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 3 avril 1996

«5. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Frédérick Batardy et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

6. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gerdy Roose en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Batardy.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 1998.»

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32483/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

INTERNATIONAL HARVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.135.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

INTERNATIONAL HARVEST S.A.

Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(32474/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

INTERNATIONAL TECHNIK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 13.327.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

INTERNATIONAL TECHNIK HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(32475/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LUX-MACHINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.147.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the third of September.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Has compared:

Mr Koen de Vleeschauwer, jurist, residing in Luxembourg, acting in his capacity as special mandator in the name and on the behalf of the directors of LUX-MACHINES S.A., having its registered office in Luxembourg, 50, route d'Esch registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 55.147, by virtue of a power conferred to him by the board of directors of the said company in its resolution of August 13, 1996.

A copy of this resolution, which is certified as conforming to the original, will remain annexed to the present deed.

Such comparing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company LUX-MACHINES S.A. has been incorporated according to a deed of the undersigned notary, dated 17th of June 1996, not yet published in the Mémorial C.

2) According to article 3 of the articles of incorporation, the subscribed to and fully paid-in capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (1,250,000.- LUF) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of a par value of one thousand Luxembourg Francs (1,000.- LUF) per share.

According to the same article, the authorized capital of the company is fixed at one hundred million Luxembourg Francs (100,000,000.- LUF), represented by one hundred thousand (100,000) shares of a par value of one thousand Luxembourg Francs (1,000.- LUF) per share.

The board of directors has been empowered to increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital according to the conditions and terms which will be fixed by the board of directors. The board of directors is authorized to suppress the preferential right of subscription of the current shareholders and to issue the new shares with or without issue premium.

In the meeting of August 13, 1996 the board of directors has decided to increase the subscribed capital by an amount of one million six hundred thousand Luxembourg Francs (1,600,000.- LUF) in order to reach the amount of two million eight hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (2,850,000.- LUF) by creating and issuing one thousand six hundred (1,600) new shares with a par value of one thousand Luxembourg Francs (1,000.- LUF) each.

The new shares have been entirely subscribed to and fully paid in, so that the amount of one million six hundred thousand Luxembourg Francs (1,600,000.- LUF) is at the disposal of the company.

The document attesting to the subscription of these shares, and attesting to the payments in cash have been presented to the undersigned notary.

Subsequent to the increase of capital, Article 3, paragraph 2 of the articles of incorporation is modified and will now be read as follow:

«**Art. 3. Paragraphe 2.** The subscribed capital is set at two million eight hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (2,850,000.- LUF) consisting of two thousand eight hundred and fifty (2,850) shares of a par value of one thousand Luxembourg Francs (1,000.- LUF) per share, which have been entirely paid in.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 55,000.- Luxembourg Francs.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Koen de Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme LUX-MACHINES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 55.147, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le Conseil d'Administration de ladite société par décision du 13 août 1996.

Une copie certifiée conforme de la décision de cette réunion restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme LUX-MACHINES S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire à la date du 17 juin 1996, non encore publié au Mémorial C.

2) Suivant l'article 3 des statuts, le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000.- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000.- LUF) chacune.

Suivant le même article des statuts, le capital autorisé de la société est fixé à cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000.- LUF), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000.- LUF) chacune.

Des pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera, le Conseil étant autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et à émettre les nouvelles actions avec ou sans prime d'émission.

En date du 13 août 1996, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un million six cent mille francs luxembourgeois (1.600.000.- LUF), pour le porter ainsi à deux millions huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.850.000.- LUF) par la création et l'émission de mille six cents (1.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000.- LUF) chacune.

Les actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant d'un million six cent mille francs luxembourgeois (1.600.000.- LUF) a été mis à la disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 3, alinéa 2 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Paragraphe 2.** Le capital souscrit est fixé à deux millions huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (2.850.000.- LUF), représenté par deux mille huit cent cinquante (2.850) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000.- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de 55.000.- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. De Vleeschauwer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 4 septembre 1996, vol. 458, fol. 98, case 12. – Reçu 16.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 septembre 1996.

A. Lentz.

(32503/211/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LUX-MACHINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.147.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 septembre 1996.

A. Lentz.

(32504/221/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

KALLISTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(32478/210/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

KALOA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.792.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour KALOA HOLDING S.A.

KREDIETRUST

Signature

Signature

(32479/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

KALOA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.792.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mai 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Alain Renard, employé privé, Olm. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme

KALOA HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32480/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

KURSANA RESIDENZEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 37.458.

Les comptes annuels au 30 juin 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(32487/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LA FERMETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 23, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.981.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 1996

L'Assemblée décide de charger Monsieur Norbert Horsmans en tant que Réviseur avec mission d'établir les comptes annuels de l'exercice 1995.

Bereldange, le 31 mars 1996.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Remich, le 10 septembre 1996, vol. 174, fol. 4, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32488/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LAGUNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du deux août mil neuf cent quatre-vingt-quatorze, enregistré à Capellen en date du 7 août 1996, volume 407, folio 88, case 4,

que l'assemblée générale a décidé de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société est engagée soit par la signature individuelle du président du Conseil d'Administration, soit par la signature conjointe d'un administrateur et du président du Conseil d'Administration.»

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 septembre 1996.

A. Biel
Notaire

(32489/203/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LAGUNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

EXTRAIT

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32490/203/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LECOD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.335.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LECOD INVESTMENTS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(32492/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LA MONDIALE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.865.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 3 avril 1996

- «5. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre des Administrateurs pour le porter à 5.
6. L'Assemblée nomme M. Yves Petit en tant que cinquième Administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2001.»

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32491/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LINORCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 16.165.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LINORCA S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(32499/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LINORCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 16.165.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 octobre 1995

- Le mandat d'Administrateur de Alain Renard, François Mesenburg et Jean-Robert Bartolini est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Certifié sincère et conforme

LINORCA S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32500/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

MecanARBED DOMMELDANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 1996

Ad 5) - Messieurs Arthur Schummer et Hubert Stomp, dont le mandat est arrivé à terme, expriment le désir de ne plus voir renouveler leur mandat.

- Monsieur Pierre Thein, président, dont le mandat expirera en 1998, exprime le désir d'être déchargé de ses fonctions d'administrateur.

- L'Assemblée renouvelle, à l'unanimité, pour une nouvelle période de 4 ans, le mandat d'administrateur de MM. Jacques Dondelinger et Jean Peckels.

- L'Assemblée nomme nouveaux administrateurs pour une période de 4 ans, MM. Romain Henrion, Carlo Panunzi, José Dahm et Gaston Mahowald.

Luxembourg, le 7 juin 1996.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32511/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE-VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.016.

—
Extrait du procès-verbal de la 27^{ème} réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 décembre 1995

«Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Henderyckx. Le Conseil remercie vivement Monsieur Henderyckx pour l'intérêt qu'il a porté au développement de la société.

Le Conseil coopte Monsieur Roger Winnen en remplacement de Monsieur Henderyckx.»

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32493/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE-VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.016.

—
Extrait du procès-verbal de la 7^{ème} Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 4 juin 1996

«5. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Paul-Henri Meyers et lui donne entière décharge.

6. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Meyers et décide donc de réduire le nombre des administrateurs de 6 à 5.

8. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Georges Henderyckx et lui donne entière décharge.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Roger Henderyckx. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 1999.»

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32497/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE-VIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.016.

—
Extrait du procès-verbal de la 28^{ème} réunion du conseil d'administration tenue le 9 mai 1996 à Luxembourg

«2. Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Paul-Henri Meyers de son poste d'Administrateur, avec effet au 8 mars 1996.»

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32498/730/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

MESA VERDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.
R. C. Luxembourg B 35.034.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 février 1996

Les comptes clôturés au 31 décembre 1994 ont été approuvés.

Le mandat de MM. Alain Noullet, Jean-Marc Faber et Marc Muller, Administrateurs et le mandat de M. Christian Linsenmaier, commissaire aux comptes ont été reconduits pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1995.

Pour extrait sincère et conforme
Pour MESA VERDE S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32514/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.015.

Extrait du procès-verbal de la 28^{ème} réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 décembre 1995 à Luxembourg

«2. Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Georges Henderyckx.

3. Le Conseil coopte Monsieur Roger Winnen en remplacement de Monsieur Henderyckx. Cette cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale ordinaire statutairement fixée au 4 juin 1996.»

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32494/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.015.

Extrait du procès-verbal de la 29^{ème} réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 mai 1996 à Luxembourg

«2. Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Paul-Henri Meyers de son poste d'Administrateur, avec effet au 8 mars 1996.

A l'unanimité, le Conseil décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra statutairement le 4 juin 1996, de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Meyers et donc de réduire de 6 à 5 le nombre des administrateurs.»

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32495/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LES ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.015.

Extrait du procès-verbal de la 7^{ème} Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 4 juin 1996

«5. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Paul-Henri Meyers et lui donne entière décharge.

6. Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Meyers et décide donc de réduire le nombre des administrateurs de 6 à 5.

8. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Georges Henderyckx et lui donne entière décharge.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Roger Winnen en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Henderyckx. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 1999.»

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32496/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

MAPLUX RE., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 29.814.

Extrait du procès-verbal du 24^{ème} Conseil d'Administration qui s'est tenu à Madrid le 29 novembre 1995

«3. The resignation letter of Mr Yannis Linos as a Director of the Company effective today was presented to the Meeting. It was resolved that the said resignation be and is hereby accepted.

The Board thanks Mr Yannis Linos for the execution of his mandate.

4. The Board resolved that effective today Mr Pedro de Macedo be appointed to serve as a Director of the Company in replacement of Mr Yannis Linos. This cooptation will be ratified by the following Meeting of Shareholders.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32507/730/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

MAPLUX RE., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 29.814.

Extrait du procès-verbal de la 6^e Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 20 mars 1996

«4) The meeting accepts the resignation of Mr Yannis Linos as Director of the Company with effect on 29th November 1995.

The Meeting grants full discharge to Mr Linos for the execution of his mandate.

The Meeting ratifies the cooptation of Mr Pedro José de Macedo as Director of the company in replacement of Mr Linos until the Annual General Meeting of March 1999.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32508/730/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LUXPAR-RÉ., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 33.295.

Extrait des résolutions de la 13^e réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 29 février 1996

«6. Le Conseil prend acte de la lettre de démission de Monsieur Peynichou, en tant qu'Administrateur avec effet à l'issue de ce conseil.

Le Conseil remercie Monsieur Peynichou pour l'intérêt qu'il n'a cessé de porter au développement de la Société depuis son origine.

7. Afin de combler cette vacance, le Conseil coopte Monsieur Patrick Lefebvre en tant qu'Administrateur.

Cette cooptation sera soumise à l'approbation de la plus prochaine Assemblée Générale.»

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32505/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LUXPAR-RÉ., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 33.295.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 27 mars 1996

«5. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Patrick Lefebvre en tant qu'Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Jean Peynichou.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Lefebvre prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de mars 1997.»

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32506/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

MEDIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 137, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 36.582.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDIATION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde (RC Luxembourg B 36.582),

constituée originellement sous la dénomination de MOTIVATION S.A. suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, en date du 21 mars 1991, publié au Mémorial C, numéro 363 du 4 octobre 1991,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Seckler en date du 11 juillet 1991, publié au Mémorial C, numéro 44 du 6 février 1992.

La séance est présidée par Monsieur Armand Hamling, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Netty Thines, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Nicolas Decker, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent soixante-quatorze mille francs (Frs 574.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs (2.000.000,- Frs) à la somme de deux millions cinq cent soixante-quatorze mille francs (2.574.000,- Frs) par l'émission de deux cent quatre-vingt-sept (287) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille francs (2.000,- Frs) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

2) Renonciation pour autant que de besoin par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3) Souscription et libération des actions nouvellement émises.

4) Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts de façon à refléter l'augmentation de capital envisagée.

5) Changement de l'adresse de la société.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale, celle-ci prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent soixante-quatorze mille francs (574.000,- Frs) pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs (2.000.000,- Frs) à la somme de deux millions cinq cent soixante-quatorze mille francs (2.574.000,- Frs) par l'émission de deux cent quatre-vingt-sept (287) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille francs (2.000,- Frs) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Deuxième résolution

Pour autant que de besoin, les actionnaires actuels renoncent expressément à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - libération

Les deux cent quatre-vingt-sept (287) actions nouvelles sont souscrites de la manière suivante:

- La société anonyme PROMEDENT MEDICAL SUPPLIES S.A., ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Armand Hamling, prénommé, cent vingt-neuf actions .	129
- Mademoiselle Netty Thines, employée privée, demeurant à Luxembourg, vingt-neuf actions	29
- Monsieur Nicolas Decker, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, cent vingt-neuf actions	129
Total: deux cent quatre-vingt-sept actions	287

Les actions nouvellement émises ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent soixante-quatorze mille francs (574.000,- Frs) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-avant réalisée, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent soixante-quatorze mille francs (2.574.000,- Frs), divisé en mille deux cent quatre-vingt-sept (1.287) actions de deux mille francs (2.000,- Frs.) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse de la société, laquelle est dorénavant fixée à L-1371 Luxembourg, 137, Val Ste Croix.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille francs. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Decker, N. Thines, A. Hamling, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 16 août 1996, vol. 345, fol. 17, case 7. – Reçu 5.740 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 septembre 1996.

H. Beck.

(32512/201/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

MEDIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 137, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 36.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 septembre 1996.

H. Beck.

(32513/201/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LUXINIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.739.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Signature.

(32501/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

LUX INTERNATIONAL CLEANING ENTERPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 9.411.

Les comptes annuels au 30 juin 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société civile

Signature

(32502/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

MARINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.755.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

MARINA INTERNATIONAL S.A.

B. Faber

A. Renard

Administrateur

Administrateur

(32509/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

MARINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.755.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 mai 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommée nouvel Administrateur en son remplacement, Madame Françoise Simon, employée privée, Eschen. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Certifié sincère et conforme

MARINA INTERNATIONAL S.A.

B. Faber

A. Renard

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32510/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

METAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 12.573.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

METAL FINANCE S.A.

A. Renard

H. Hansen

Administrateur

Administrateur

(32515/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

MIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.423.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 27, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(32516/317/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

NABRUMA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 20.489.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 juillet 1996

L'assemblée générale décide de poursuivre l'activité de la société.

Les comptes annuels au 20 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 40, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Signature.

(32517/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

NATALYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000.
Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 39.348.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Signature.

(32518/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

NOPAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.549.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 1996.

NOPAL HOLDING S.A.

A. Renard
Administrateur

H. Hansen
Administrateur

(32522/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

NOPAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.549.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 1996

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Est nommée nouvel Administrateur en son remplacement, Madame Françoise Simon, employée privée, Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme
NOPAL HOLDING S.A.

A. Renard
Administrateur

H. Hansen
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32523/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

KAFAG INTERNATIONAL SHORT TERM FUND S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 42.060.

—
An die Anteilsinhaber des SVB SHORT TERM FUND-DM

Der einzige Subfonds des SVB SHORT TERM FUND, der SVB SHORT TERM FUND-DM ist am 12. November 1996 mit dem Subfonds Short-Term DM des CREDIS BOND FUND verschmolzen worden. Die Nettoinventarwerte, zu denen der Umtausch von Anteilen des SVB SHORT TERM FUND-DM in Anteile des CREDIS BOND FUND SHORT-TERM DM (Tranche B) stattfindet, beträgt

für den SVB SHORT TERM FUND-DM	DM 1.185,72
für den CREDIS BOND FUND SHORT-TERM DM (Tranche B)	DM 181,46

Für Anteile, welche durch rechtzeitig deponierte Anteilscheine verbrieft sind und für Anteile, für die keine Anteilscheine ausgegeben wurden, erhält der Anteilsinhaber für die unten angegebenen Anteile des SVB SHORT TERM FUND-DM die nachfolgend genannte Zahl von Anteilen des CREDIS BOND FUND SHORT-TERM DM (Tranche B), sowie den daneben angegebenen Betrag, welcher per Bankscheck, Überweisung auf ein Konto oder nach Konvertierung in die jeweilige Landeswährung des Auszahlungsortes in bar ausgezahlt wird.

Je ein Anteil des SVB SHORT TERM FUND-DM gibt Anrecht auf 6 Anteile des CREDIS BOND FUND SHORT-TERM DM mit einem verbleibenden Restbetrag von DM 96,96.

Je 10 Anteile des SVB SHORT TERM FUND-DM geben Anrecht auf 65 Anteile des CREDIS BOND FUND SHORT-TERM DM mit einem verbleibenden Restbetrag von DM 62,30.

Je 100 Anteile des SVB SHORT TERM FUND-DM geben Anrecht auf 653 Anteile des CREDIS BOND FUND SHORT-TERM DM mit einem verbleibenden Restbetrag von DM 78,62.

Je 1.000 Anteile des SVB SHORT TERM FUND-DM geben Anrecht auf 6.534 Anteile des CREDIS BOND FUND SHORT-TERM DM mit einem verbleibenden Restbetrag von DM 60,36.

Für die Summe des Restbetrages, die grösser ist als ein oder mehrere Anteile am CREDIS BOND FUND SHORT-TERM DM, werden über die obengenannten Anteile hinaus weitere Anteile ausgegeben, so dass der Restbetrag immer kleiner ist als der Wert eines Anteils des CREDIS BOND FUND SHORT-TERM DM.

Anteilscheine des SVB SHORT TERM FUND-DM, die nicht vor dem 8. November 1996 (Hinterlegungsdatum) bei einer Zahlstelle, d.h. einer Niederlassung der SCHWEIZERISCHEN KREDIETANSTALT, der SCHWEIZERISCHEN VOLKSBANK oder bei der CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. in Luxemburg deponiert wurden, werden je nach Stückelung entsprechend den vorgenannten Tauschquoten abgerechnet.

(04206/736/35)	KAFAG INTERNATIONAL SHORT TERM FUND S.A.	CREDIS BOND FUND MANAGEMENT COMPANY
----------------	---	--

OBOURG PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxemburg B 32.681.

EXTRAIT

Il résulte de deux lettres d'acceptation de mandat du 9 juillet 1996 et du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 juillet 1996, que Monsieur Roman Hotz, demeurant à Dufour Strasse 26, CH-8702 Zollikon et Monsieur Didier Thiébaud, demeurant au 4, avenue Emile Bricout, B-1950 Kraainem, ont été élus Administrateurs, en remplacement de Messieurs Andréas Pestalozzi, Patrick Verhagen et Paul Laplume, démissionnaires.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 40, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32524/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

OBOURG PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxemburg B 32.681.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 juillet 1996, que Monsieur Benoît Henri Koch, demeurant à Bruxelles (Belgique), a été élu Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 40, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32525/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

OBOURG PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 32.681.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 juillet 1996 que suite à la démission, le 4 juillet 1996, de leurs fonctions d'Administrateur de Messieurs Andreas Pestalozzi, Patrick Verhagen et Paul Laplume, il est conféré aux personnes dénommées ci-après les pouvoirs suivants en matière financière:

Emission, acceptation, endossement, escompte, prorogation, etc.... d'effets de commerce, de toute espèce (lettre de change, chèque, virement, etc...), dépôts et retraits de tous titres et valeurs ou de toutes caisses publiques et particulières, effectuer tous paiements et cautionnements, encaisser tous montants, etc. et, en général, faire relativement à ces pouvoirs tout ce qui est nécessaire et requis.

En cette matière, la société sera valablement engagée de la manière suivante:

Groupe A: Monsieur Benoît Henri Koch;
Monsieur Serge Roland;
Monsieur Didier Thiébaud;

Groupe B: Monsieur Renaud Coppens d'Eeckenbrugge;
Monsieur François Winandy;

a) pour toute opération mentionnée ci-dessus correspondant à un montant inférieur ou égal à la somme de BEF 25.000.000,- (vingt-cinq millions de francs belges):

La société sera valablement engagée par deux signatures de n'importe quel groupe.

b) Pour toute opération mentionnée ci-dessus correspondant à un montant supérieur à la somme de BEF 25.000.000,- (vingt-cinq millions de francs belges):

La société sera valablement engagée par deux signatures comprenant au minimum une signature du groupe A.
Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 40, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32526/507/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

NETTOYAGE INDUSTRIEL ET DE BUREAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 11.924.

Les comptes annuels au 30 juin 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN, Société civile
Signature

(32521/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

P.E.S.I. PARTICIPATIONS SOCIETAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.101.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 26, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Signature.

(32529/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

PRIVATE INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.869.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Signature.

(32531/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

PEDUS-LAVADOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 17.505.

Les comptes annuels au 30 juin 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN, Société civile
Signature

(32527/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

PEDUS SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 16.281.

Les comptes annuels au 30 juin 1995, enregistrés à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN, Société civile
Signature

(32528/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

PIOSCOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.753.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 septembre 1996.

PIOSCOR INVESTMENTS S.A.
Société Anonyme
Signatures
Deux Administrateurs

(32530/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

PROJECT 2000 HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.441.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 26, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Signature.

(32532/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

SHARKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 21.272.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau LUF (2.971.402,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Signature.

(32539/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

REACHIM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 27.154.

Extrait des résolutions du 20^{ème} Conseil d'Administration qui s'est tenu par vote circulaire le 4 mars 1996

«7. Le Conseil prend acte de la lettre de démission de Monsieur Philippe Jacques de son poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, avec effet au 4 mars 1996.

8. Afin de combler cette vacance de poste d'Administrateur, le Conseil coopte:

- Monsieur Roman Gozalo, en remplacement de Monsieur Philippe Jacques, avec effet au 4 mars 1996, qui accepte.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

9. Le Conseil désigne Monsieur Roman Gozalo en tant que Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale d'avril 1998.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32533/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

REACHIM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 27.154.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 avril 1996 à Luxembourg

«6. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Jacques, avec effet au 4 mars 1996.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Roman Gozalo en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe Jacques.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1998.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32534/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

SARAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 29.378.

Extrait du procès-verbal du 19^e Conseil d'Administration qui s'est tenu par vote circulaire le 4 avril 1996

«2. Le Conseil est informé de la lettre de démission de M. Denis Malleret. En conséquence, le Conseil prend acte de la démission de M. Malleret de son poste d'Administrateur avec effet au 2 avril 1996.

3. Afin de combler cette vacance de place d'Administrateur et conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil coopte Monsieur Marc Kirszenberg en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Malleret.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale.»

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32538/730/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

SIRJE REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: NLG 150.000,00.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 22.449.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice	NLG 90.281,55
Affectation à la réserve légale	NLG (4.514,07)
Report à nouveau	NLG 85.767,48

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Signature.

(32540/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

RIDOEN ECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 31, route de Luxembourg.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen en date du deux août mil neuf cent quatre-vingt-seize, enregistré à Capellen en date du 7 août 1996, vol. 407 fol. 87, case 11,

que l'assemblée générale a décidé que la rubrique objet social aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de rideaux et de lambrequins. Elle a également comme objet le commerce de revêtements pour murs et planchers, de couleurs, de produits d'entretien, de moquettes, de rideaux et d'accessoires, d'accessoires pour salles de bain, d'ustensiles de ménage, d'outillage pour bricoleurs et de cadeaux.

Elle pourra faire toute les opérations mobilières et immobilières financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Capellen, le 6 septembre 1996.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(32535/203/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

RIDOEN ECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 31, route de Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

(32536/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

SARAGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 49.794.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 43, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 juin 1996

The meeting decides to assign the profit of the year of USD 7,046,319.37 as following

USD 347,179.05 to the account «Réserve légale»

USD 6,699,140.32 to the account «Résultats reportés».

The meeting reappoints

- Mr Leon Feffer;

- Mr Max Feffer;

- Mr German Vecino Sanchez

as Directors

and EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

16, rue Jean l'Aveugle

L-1148 Luxembourg

as Auditor.

The mandates of the Directors and of the Auditor elected now will extend until the Annual General Meeting to be held in 1997, remaining the now elected Directors in charge until the appointment of new Directors by the above-mentioned Annual General Meeting.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

(32537/636/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

SOCOJOL PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 49, rue de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 10 septembre 1996, vol. 131, fol. 38, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(32543/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

SOCIETE AGROALIMENTAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.988.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 43, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 5 juin 1996

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de:

- 1) Monsieur Patrick Rochas;
- 2) Monsieur Maurice Houssa.

L'Assemblée nomme comme nouvel administrateur Monsieur Daniel Croise, demeurant à Luxembourg, en lieu et place de Monsieur Aloyse Scherer jr.

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Le mandat d'administrateur et du commissaire ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 1997.

L'Assemblée décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à ITL 12.405.826,- au poste «Résultats reportés».

Signature
Administrateur

(32541/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.876.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-first of August.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, in place of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting at the request of the Board of Directors of SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 13, boulevard Royal, inscribed in the register of commerce under section B and the number 41.876,

by virtue of a power granted to him by a decision of the Board of Directors of the Company of 2th July, 1996.

The decision of the Board of Directors signed by all the members of the Board, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, acting in the capacity stated hereinbefore, required the notary to state his declarations as follows:

I) SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A. was incorporated as a «société anonyme» before Maître Paul Bettingen, notary, residing in Wiltz on October 29th, 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 39 of 27th of January, 1993.

The Articles of Incorporation having been amended by a deed of the notary Paul Bettingen, prenamed, on the 2nd of October 1995, published in the Mémorial C number 623 on the 7th of December 1995.

II) SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A., was incorporated with a subscribed capital of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) divided in five thousand shares (5,000) having a par value of ten US dollars (USD 10.-) each, entirely paid in.

The Company has currently a corporate capital of ninety thousand United States dollars (USD 90,000.-), divided in nine thousand (9,000) shares of ten US dollars (USD 10.-) each.

III) Article 5 of the Articles of Incorporation set the authorized capital of the Company at one million United States dollars (USD 1,000,000.-) to be divided into one hundred thousand shares (100,000) with a par value of ten US dollars (USD 10.-) each.

Article 5 paragraphs 3, 4, 5, 6 and 7 of the Articles of Incorporation of the Company states as follows:

«The Board of Directors is hereby authorized to issue further shares with or without issuance premium so as to bring the total capital of the corporation up to the total authorized capital of the corporation in whole or in part from time to time as it at its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32(5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the corporation into capital.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this Article without the shareholders having any preferential subscription right.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Board is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

IV) Within the limits of the authorized capital, the Board of Directors, by decision of the Board of Directors of 20th July 1996, has decided to issue thirty-one thousand (31,000) new shares, entirely paid in in cash, of a nominal value of ten US dollars (USD 10.-) each, and to accept the subscription of these new shares as follows:

Mr Alfio Marchini, engineer, residing in Rome, subscribes to thirty thousand (30,000) new shares against a contribution in cash of three hundred thousand United States dollars (USD 300,000.-).

Mrs Federica Marchini, residing in Fraore-Parma, subscribes for one thousand (1,000) new shares against a contribution in cash of ten thousand United States dollars (USD 10,000.-).

The amount of three hundred and ten thousand United States dollars (USD 310,000.-) is at the disposition of the Company, proof thereof having been given to the undersigned notary, who states this.

V) As a consequence of the increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, is amended so as to read as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at four hundred thousand United States dollars (USD 400,000.-) divided in forty thousand (40,000) shares of ten United States dollars (USD 10.-) each.»

Statement - Costs

The notary declares in accordance with article 32-1 of the coordinated company law that the conditions for the increase of the subscribed capital as laid down in article 26 have been accomplished.

The increase capital is valued at nine million five hundred and twenty thousand hundred Luxembourg francs (LUF 9,520,100.-)

The amount of costs, expenses, fees and charges in whatever form, incurred by or charged to the Company as a result of the present capital increase is estimated at approximately one hundred and sixty thousand Luxembourg francs (LUF 160,000.-)

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the French Version:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt et un août.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Jean Steffen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 13, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 41.876,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 20 juillet 1996.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

I) SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A. a été constituée sous la forme d'une société anonyme par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Wiltz le 29 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 39 du 27 janvier 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire Paul Bettingen, en date du 2 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 623 du 7 décembre 1995.

II) SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A. a été constituée avec un capital souscrit de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.-) chacune, entièrement libérées.

Ladite société a un capital actuel de quatre-vingt-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 90.000.-), représenté par neuf mille (9.000) actions de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.-) chacune.

III) L'article 5 des statuts a fixé le capital autorisé de la société à un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000.-), représenté par cent mille actions (100.000) d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.-), chacune.

Les alinéas 3, 4, 5, 6 et 7 de l'article 5 des statuts de la société prévoient ce qui suit:

«Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la société jusqu'au capital autorisé de la société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article (32) 5 de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de souscription des actions et peut décider de temps en temps d'effectuer cette augmentation partielle ou totale par l'émission d'actions suite à la conversion de bénéfices nets de la société en capital.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions durant la période mentionnée au paragraphe 3 de cet article sans droit de souscription préférentiel pour les actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital partielle ou totale réalisée par le Conseil conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil prendra les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification; le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.»

IV) Dans la limite du capital autorisé, le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 20 juillet 1996, a décidé d'émettre trente et une mille (31.000) actions nouvelles, entièrement libérées en espèces, d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) chacune, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions comme suit:

- Monsieur Alfio Marchini, ingénieur, demeurant à Rome, souscrit trente mille actions nouvelles (30.000), moyennant une contribution en espèces de trois cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 300.000,-);

- Madame Federica Marchini, demeurant à Fraore-Parma, souscrit mille actions nouvelles (1.000), moyennant une contribution en espèces de dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000,-).

Le montant de trois cent dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 310.000,-) est à la disposition de la société, ce dont la preuve a été apportée au notaire, qui le constate.

V) A la suite de l'augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 400.000,-), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) chacune.»

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

L'augmentation de capital est évaluée à neuf millions cinq cent vingt mille cent francs luxembourgeois (LUF 9.520.100,-)

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 160.000,-)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 92S, fol. 95, case 7. – Reçu 94.845 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 10 septembre 1996.

P. Bettingen.

(32544/202/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

SO.FI.MAR. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 10 septembre 1996.

P. Bettingen.

(32545/202/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

TIU HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 45.975.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 26, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Signature.

(32549/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

SUN DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 34, avenue de la Porte-Neuve.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal de dissolution des actionnaires reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du deux août mil neuf cent quatre-vingt-seize, enregistré à Capellen en date du 7 août 1996, vol. 407, fol. 88, case 3,

que suite à la réunion en une seule main de toutes les actions de la prédite société, l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société,

que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Capellen, le 9 septembre 1996.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(32546/203/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

TANKLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mertert.

R. C. Luxembourg B 7.383.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TANKLUX S.A., avec siège social à Mertert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 7.383, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Weirich, alors de résidence à Bettembourg, en date du 29 août 1966, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 134 du 10 octobre 1966.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien Bollaert, armateur, demeurant à Antwerpen-Borgerhout (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Romain Bollaert, armateur, demeurant à Schoten (Belgique).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Maria Oom, sans état, demeurant à Antwerpen-Borgerhout (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Constatation de la libération totale du capital social souscrit qui initialement n'a été libéré que partiellement à concurrence de deux tiers (2/3).

2. Adoption par la société d'une durée illimitée et modification afférente de l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.»

3. Conversion des actions nominatives en actions au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire, et modification afférente de l'article 6 des statuts.

4. Suppression pure et simple de l'article 12 des statuts.

5. Renumérotation des articles 13 et suivants des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant 220 parts sur 300 du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que tous les actionnaires étant nommément connus, les convocations ont été faites par lettres recommandées à la poste.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité des actionnaires présents, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que suite aux divers appels de fonds lancés par le conseil d'administration, le montant d'un million de francs (1.000.000,-) initialement non libéré du capital souscrit, a été versé par les actionnaires, de sorte que

le capital souscrit est entièrement libéré et que la somme d'un million de francs (1.000.000,-) se trouve à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner une durée indéterminée à la société et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.»

Troisième résolution

L'assemblée, au vu d'une lettre de l'avocat de Monsieur Lucien Bollaert, qui demande la prorogation de l'assemblée à 4 semaines concernant ce point de l'ordre du jour, décide de refixer une deuxième assemblée générale ayant pour objet le changement de l'article 6 des statuts, au mercredi 25 septembre 1996 à 14.00 heures à Munsbach, 136, rue Principale.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la suppression pure et simple de l'article 12 des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de renuméroter les articles 13 à 22 des statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bollaert, R. Bollaert, M. Oom, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 93S, fol. 2, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 10 septembre 1996.

P. Bettingen.

(32547/202/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

THE EMERGING MARKETS STRATEGIC MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.253.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 484, fol. 1, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour THE EMERGING MARKETS STRATEGIC MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(32548/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

EURO-RECYCLING-CENTER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3980 Wickringen, 4-6, rue des Trois Cantons.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechsunneunzig, am dreizehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster.

Sind erschienen:

1. Die Aktiengesellschaft PAC HOLDING S.A., mit Sitz in Wickringen, 4-6, rue des Trois Cantons, hier vertreten durch ihren Verwaltungsratsdelegierten, Herrn Guy Rollinger, Industrieller, wohnhaft in Senningerberg;

2. - Herr Jürgen Grässer, Unternehmer, wohnhaft in D-Nonnweiler/Kastell, Auf dem Peterberg.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung EURO-RECYCLING-CENTER S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wickringen.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendetwelcher Form in anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben und vertreten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt und indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen oder Sicherheiten gewähren.

Zweck der Gesellschaft ist weiterhin der Erwerb und die Verwaltung von Immobilien sowie von sonstigen Wirtschaftsgütern jeglicher Art.

Zweck der Gesellschaft sind ausserdem Managementtätigkeiten aller Art.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zwecks förderlich sind.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen Luxemburger Franken (2.000.000,- LUF) und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien von jeweils zwanzigtausend Luxemburger Franken (20.000,- LUF).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das Gesellschaftskapital kann von zwei Millionen Luxemburger Franken (2.000.000,- LUF) auf zweihundert Millionen Luxemburger Franken (200.000.000,- LUF) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuntausendneunhundert (9.900) neuen Aktien, deren Nennwert zwanzigtausend Luxemburger Franken (20.000,- LUF) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;

- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;

- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obgenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals, welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Dienstag des Monats Mai um 11 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt, Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, daß die einhundert (100) Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1. - Die Aktiengesellschaft PAC HOLDING S.A., mit Sitz in Wickringen, fünfundsiebzig Aktien	75
2. - Herr Jürgen Grässert, Unternehmer, wohnhaft in D-Nonnweiler/Kastell, fünfundzwanzig Aktien	25
Total: einhundert Aktien	100

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so daß ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von zwei Million Franken (2.000.000,- Fr.) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

1. - Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1996.

2. - Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 1997 statt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, daß die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr siebzigtausend Franken, zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. - Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-3980 Wickringen, 4-6, rue des Trois Cantons.

2. - Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

3. - Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Guy Rollinger, Industrieller, wohnhaft in Senningerberg,

b) Herr Nico Brück, chef-gestionnaire, wohnhaft in Boevange,

c) Herr Regis Hempel, conseiller, wohnhaft in Mamer.

4. - Zum Kommissar wird ernannt:

Frau Sonja Weyrich-Goergen, Sekretärin, wohnhaft zu Luxemburg.

5. - Zum Delegierten des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Guy Rollinger, Industrieller, wohnhaft in Senningerberg.

6. - Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2002.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: G. Rollinger, J. Grässer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 1996, vol. 498, fol. 70, case 1. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 12. September 1996.

J. Seckler.

(32569/231/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

BODEGAS DE IBERIA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 30, route de Longwy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. - Monsieur Joaquin Comesana, employé privé, demeurant à L-5481 Wormeldange, 17, route du Vin,
2. - Monsieur Carlo Goergen, calorifugeur, demeurant à L-4750 Pétange, 30, route de Longwy.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de BODEGAS DE IBERIA.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de boissons et de produits et denrées alimentaires.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- Frs.), représenté par cinquante (50) parts sociales de dix mille francs (10.000,- Frs.) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Joaquin Comesana, employé privé, demeurant à L-5481 Wormeldange, 17, route du Vin, dix parts sociales	10
2. - Monsieur Carlo Goergen, calorifugeur, demeurant à L-4750 Pétange, 30, route de Longwy, quarante parts sociales	40
Total: cinquante parts sociales	<u>50</u>

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- Frs.) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur biens et documents de la société, ni s'immiscer aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs (30.000,- Frs.).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - Le siège social est établi à L-4750 Pétange, 30, route de Longwy.

2. - L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Carlo Goergen, calorifugeur, demeurant à L-4750 Pétange, 30, route de Longwy.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Comesana, C. Goergen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 1996, vol. 498, fol. 70, case 2. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 septembre 1996.

J. Seckler.

(32567/231/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

IMMO 7, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 47, avenue de la Faïencerie.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le neuf septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. - MANAGEMENT ASSISTANCE, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Fernand Toussaint, administrateur de sociétés, demeurant à Calle Santa Maria, 40, 18450 Mecina Bombaron, Province de Grenade, Espagne et Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

agissant en leur qualité d'administrateurs;

2. - Monsieur Fernand Toussaint, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMO 7.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet unique et exclusif l'acquisition, la mise en valeur, la gestion, la location de biens meubles et/ou immeubles en France et en Espagne.

La société peut réaliser pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou simplement de nature à favoriser celui-ci.

Art. 3. Le capital social est fixé à huit millions de francs (8.000.000,- LUF), représenté par huit cents (800) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II: Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin, à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

2. - La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions du capital social comme suit:

1. - MANAGEMENT ASSISTANCE, prénommée, sept cent cinquante actions	750
2. - Monsieur Fernand Toussaint, prénommé, cinquante actions	50
Total: huit cents actions	800

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit millions de francs (8.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent quarante mille francs (140.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.
L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:
a) Monsieur Fernand Toussaint, prénommé;
b) Madame Bernadette Goossens, administrateur de sociétés, demeurant à Calle Santa Maria, 40, 18450 Mecina Bombaron, Province de Grenade, Espagne.
c) Madame Véronique Himbrechts, administrateur de sociétés, demeurant à B-1020 Bruxelles, 321, Chaussée Romaine.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:
LUX AUDIT, avec siège social à Luxembourg.

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2001.

Sixième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Madame Véronique Himbrechts, prénommée, comme administrateur-délégué de la société.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: F. Toussaint, J. Treis, E. Schroeder.
Enregistré à Mersch, le 10 septembre 1996, vol. 400, fol. 9, case 4. – Reçu 80.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 11 septembre 1996. E. Schroeder.
(32570/228/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

INVPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le cinq septembre.
Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société de droit italien PARTINVEST S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Rome, Via Pompeo Magno, 1 (Italie), en cours de transfert au Grand-Duché de Luxembourg suivant décision prise en assemblée générale extraordinaire des associés à Rome, le 9 mai 1996, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marco Cordero di Montemezelo, notaire de résidence à Rome, en date du 10 août 1989, et dont le capital social s'élève à cinquante millions de liras italiennes (ITL 50.000.000,-)

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Maurizio Natale, comptable, demeurant à Dudelange.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, Madame la Présidente prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Constatation du transfert de siège de Rome (Italie) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec prise d'effet à la date du 2 septembre 1996.

2. - Adoption de la forme juridique d'une société anonyme commerciale de droit luxembourgeois, avec prise d'effet à la date du 2 septembre 1996.

3. - Modification de la dénomination sociale en INVPART S.A.

4. - Modification de l'objet social.

5. - Changement de la devise d'expression du capital en francs luxembourgeois.

6. - Augmentation du capital social jusqu'à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-).

7. - Refonte des statuts pour les adapter aux modifications qui précèdent, à la législation et aux formalités et usages luxembourgeois.

8. - Nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate le transfert du siège social, statutaire et administratif de la société, de Rome (Italie) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et ce avec prise d'effet à la date du 2 septembre 1996.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme commerciale de droit luxembourgeois, et ce avec prise d'effet à la date du 2 septembre 1996.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale PARTINVEST s.r.l en INVPART S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans les nouveaux statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que le capital sera désormais exprimé en francs luxembourgeois, et divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant nécessaire pour parvenir au capital d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), sans création d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital a été souscrite par les actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle et libérée intégralement moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme INVPART S.A., prédésignée, de sorte que la somme de quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 400.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, montant qui est au moins égal à la différence entre le capital initial et un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-)

Suite à cette augmentation, les associés décident de donner aux actions une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, aux usages et formulations usitées dans ce pays, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INVPART S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger:

a. la prise de participations dans des sociétés de tout genre, le financement et la coordination technique et financière de sociétés dans lesquelles celle-ci participe, ainsi que le financement de toute autre personne juridique ou physique conformément aux lois applicables en la matière;

b. l'acquisition, la vente, l'échange et la gestion de biens immobiliers et mobiliers au Grand-Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger;

c. la construction, la reconstruction, l'agrandissement et la conversion de biens immobiliers ou portions de biens immobiliers affectés à quelque usage que ce soit et, en général, toutes les opérations qui peuvent se rapporter directement ou indirectement à des biens et à des droits immobiliers, de quelque nature qu'ils soient et qu'ils appartiennent ou non à la société;

d. l'exercice d'activités maritimes et de tout ce qui peut y être rapporté, directement ou indirectement; à cet effet, construire, acheter et vendre, réparer, louer ou affréter des navires et/ou des bateaux de plaisance, opérer en tant qu'agence de voyage, ainsi qu'exploiter directement des navires et/ou des bateaux de plaisance, des containers et tout autre équipement y relatif;

e. la location, même financière, le louage et l'affrètement au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger de biens immobiliers et mobiliers, même enregistrés, d'exploitations, de matériaux et de machines, d'installations ou d'équipements pour son propre compte ou pour le compte de tiers;

f. le courtage dans le domaine immobilier et mobilier;

g. la promotion et la réalisation de projets de développement tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger;

La société pourra ainsi effectuer tout ce qui concerne l'objet des présents statuts, toute opération immobilière, mobilière et financière, y compris des contrats d'emprunts, l'octroi de garanties hypothécaires et d'autres formes de garanties, même pour le compte de tiers, afférents à l'objet des présents statuts.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mardi du mois de mars à onze heures trente à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Huitième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de l'administrateur unique.

Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

Sont nommés administrateurs:

1. - Monsieur Maurizio Natale, demeurant à Dudelange,
2. - Mademoiselle Angela Cinarelli, demeurant à Fentange,
3. - Mademoiselle Sandrine Klusa, demeurant à Guenange.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Maurizio Manfredi, comptable, demeurant à Dudelange.

Neuvième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration pro fisco

En outre, l'assemblée, unanime, déclare expressément que le capital de la société, s'élevant à LUF 1.250.000,- et déterminé à l'article 5 des statuts ci-avant, a été à raison de LUF 850.000,- repris de l'ancienne société de droit italien PARTINVEST s.r.l., dont le transfert du siège est constaté par les présentes. Que par conséquent, le présent acte est exempté de droit d'apport, à l'exception de l'augmentation de capital y constatée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate l'accomplissement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs (Frs. 60.000,-)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, A. Cinarelli, M. Natale, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 93S, fol. 14, case 6. – Reçu 4.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

C. Hellinckx.

(32571/215/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

EFFECTIVE BUSINESS SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 6-10, rue Alfred de Musset.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur Miodrag Pavlovic, économiste, demeurant à L-2175 Luxembourg, 6-10, rue Alfred de Musset.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'activité de conseil d'entreprises en matière d'organisation et d'informatique.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières et de services pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national que sur le marché international.

Art. 3. La société prend la dénomination de EFFECTIVE BUSINESS SOLUTIONS, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Miodrag Pavlovic, économiste, demeurant à L-2175 Luxembourg, 6-10, rue Alfred de Musset.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut pas les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Ceci ne vise pas les opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Décision de l'associé unique.

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1. - Le nombre des gérants est fixé à un.
2. - Monsieur Miodrag Pavlovic, prénommé, est nommé gérant pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.
3. L'adresse de la société est fixée à L-2175 Luxembourg, 6-10, rue Alfred de Musset.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: M. Pavlovic, E. Schlessler.
Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 93S, fol. 8, case 9. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

E. Schlessler.

(32568/227/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 1996.

YALU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.209.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés au 1 ^{er} janvier 1992:	USD (20.521,49)
- Résultat au 31 décembre 1992:	USD 40.451,72
- Affectation à la réserve légale:	USD (996,51)
- Report à nouveau:	USD 18.933,72

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Signature.

(32561/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

YALU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.209.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats au 31 décembre 1993:	USD 3.654,25
- Affectation à la réserve légale:	USD (182,71)
- Report à nouveau:	USD 3.471,54

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Signature.

(32562/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

YALU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.209.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat au 31 décembre 1994:	USD 7.228,17
- Affectation à la réserve légale:	USD (361,40)
- Report à nouveau:	USD 6.866,77

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Signature.

(32563/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

YALU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.209.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau:	USD (5.316,69)
-------------------------------	----------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Signature.

(32564/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

NAUTICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 41.265.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 1996.

(32519/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

NAUTICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 41.265.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 14 mars 1996 au siège social

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Serge Tabery de ses fonctions d'administrateur de la société. Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Serge Tabery pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée nomme Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen, nouvel administrateur de la société.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32520/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

TRINKAUS OPTIMA FUND, Société Anonyme d'investissement.

Gesellschaftssitz: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
H. R. Luxemburg B 36.765.
WKN 881 751.

Hiermit laden wir unsere Aktionäre ein zur Teilnahme an der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

am Freitag, den 29. November 1996, um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg, um folgende Tagesordnung zu behandeln und darüber abzustimmen:

Tagesordnung:

- 1) Beschluss über die Auflösung der Gesellschaft.
Es wird vorgeschlagen, die Gesellschaft zum 2. Dezember aufzulösen.
Es wird vorgeschlagen, Herrn Jürgen Berg, Mitglied des Verwaltungsrates, zum Liquidator zu ernennen.
Die Aktionäre haben angeregt, eine zweite Aktienkategorie, die durch den Einsatz von Währungssicherungsinstrumenten das Währungsrisiko für in DEM denkende Investoren einschränkt, zu schaffen. Aus Kosten- und Praktikabilitätsgründen ist die Gründung eines Sondervermögens (fonds commun de placement) mit Namen Trinkaus Optima US Equities am sinnvollsten.
- 2) Beschluss über die Übertragung von Vermögenswerten der Gesellschaft.
Es wird vorgeschlagen, Vermögenswerte der Gesellschaft am 2. Dezember 1996 in dem Umfang auf ein neues Sondervermögen (fonds commun de placement) der TRINKAUS LUXEMBOURG INVESTMENT MANAGERS S.A. zu übertragen, wie Aktionäre der Gesellschaft von der Zeichnungsmöglichkeit für das neue Sondervermögen Gebrauch machen. Die Aktionäre, die nicht davon Gebrauch machen, sollen eine Barabfindung in Höhe des am 2. Dezember 1996 festgestellten Nettoinventarwertes pro Aktie erhalten. Am 2. Dezember 1996 wird letztmalig der Nettoinventarwert pro Aktie festgestellt. Die Ausgabe und Rücknahme von Aktien wird ab dem 3. Dezember 1996 eingestellt.

Teilnahmevoraussetzungen

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Montag, den 25. November 1996, am Gesellschaftssitz oder bei einer der folgenden Banken hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt:

- TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., Luxembourg
- TRINKAUS & BURKHARDT KGaA, Düsseldorf
- TRINKAUS & BURKHARDT (SCHWEIZ) AG, Zürich.

Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Luxemburg, im November 1996.

28270

LINAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 26.370.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 décembre 1996 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (04136/534/15)

Le Conseil d'Administration.

CHAMBORD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 42.372.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 2 décembre 1996 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 1995.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (04139/060/15)

Le Conseil d'Administration.

TEMPLETON GLOBAL STRATEGY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1660 Luxembourg, Centre Neuberg 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 35.177.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of TEMPLETON GLOBAL STRATEGY FUNDS (the «Company») will be held at the registered office of the Company on November 29th, 1996, at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- Presentation of the Report of the Board of Directors;
- Presentation of the Report of the Auditors;
- Approval of the Financial Statements of the Company for the accounting year ended June 30th, 1996;
- Discharge of the Board of Directors and of the Auditors;
- Re-election of the following ten present Directors: Messrs Charles E. Johnson, Dickson B. Anderson, The Honourable Nicholas F. Brady, Martin L. Flanagan, His Grace The Duke of Abercorn James Hamilton, Mark G. Holowesko, The Right Reverend Michael A. Mann, Daniel Marx, Gregory E. McGowan and Dr J.B. Mark Mobius;
- Re-election of COOPERS & LYBRAND, S.C., as Auditors;
- Approval of the payment of annual dividends for the accounting year ended June 30th, 1996;
- Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting arrangements

Holders of registered Shares who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the form of proxy sent to them to the offices of TEMPLETON GLOBAL STRATEGIC SERVICES S.A., Centre Neuberg, 30, Grand-rue, B.P. 169, L-2011 Luxembourg, no later than November 22nd, 1996 at 5.00 p.m.

Holders of bearer Shares who wish to attend the Meeting or vote at the Meeting by proxy should deposit their Share certificates with CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, no later than November 22nd, 1996 at 5.00 p.m. The Shares so deposited will remain blocked until the day after the Meeting.

Venue of the Meeting

Shareholders are hereby advised that the Meeting may be held at such other place in Luxembourg than the registered office of the Company if exceptional circumstances so require in the absolute and final judgment of the Chairman of the Meeting. In such latter case, the Shareholders present at the registered office of the Company on November 29th, 1996, at 11.00 a.m., will be duly informed of the exact venue of the Meeting, which will then start at 12.00 a.m.

For further information, Shareholders are invited to contact their nearest TEMPLETON office:

Edinburgh

Tel: Toll-free from U.K. 0800 37 43 26, International (44) 131 469 4000, Fax: (44) 131 228 4506

Frankfurt

Tel: (49) 69 272 23 272, Fax: (49) 69 272 23 120

Hong Kong

Tel: (852) 2877 7733, Fax: (852) 2877 5401

Luxembourg

Tel: (352) 46 66 67 212, Fax: (352) 22 21 60.

I (04173/755/48)

The Board of Directors.

INTERCROISSANCE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable à Compartiments Multiples.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.033.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 22 novembre 1996 à 9.00 heures dans les bureaux du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., 26A, boulevard Royal, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de manière à modifier la dénomination de la SICAV INTERCROISSANCE en LION-INTERGESTION;
2. Modification des articles 8 et 9 des statuts de manière à autoriser, si nécessaire, un calcul mensuel de la valeur nette d'inventaire;
3. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'assemblée ne délibérera valablement sur les points à l'ordre du jour que si la moitié au moins du capital social est représentée et que les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires sont invités à déposer leurs actions au siège social de la société, en vue de participer à l'Assemblée, au plus tard 3 jours francs avant la date de l'Assemblée où elles resteront bloquées jusqu'à l'issue de l'Assemblée.

Les procurations sont à adresser au siège social avant le 19 novembre 1996.

II (04054/755/22)

Le Conseil d'Administration.

BERIK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, B.P. 786, 19/21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.300.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de façon extraordinaire le 22 novembre 1996 à 11.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date statutaire de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 1995 et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1995;
3. affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 1995;
4. décision sur la poursuite des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. nominations statutaires;
7. divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (04083/755/23)

Le Conseil d'Administration.

ACTEON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.760.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 novembre 1996 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03892/534/15)

Le Conseil d'Administration.

ECOMIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le jeudi 21 novembre 1996 à 10.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- 2) Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995;
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 4) Elections statutaires;
- 5) Divers.

II (04033/561/16)

Le Conseil d'Administration.

BELUX IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 39.328.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 21 novembre 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1996.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société, conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (04066/005/17)

Le Conseil d'Administration.
